



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité  
et à la Circulation Routières*

Paris, le - 2 OCT. 2015

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHER NATIONAL  
DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par [REDACTED]

Réf. : [REDACTED]

Maître Olivier ALVES  
2 rue d'Auriol  
31400 TOULOUSE

Maître,

Par courrier en date du 22 septembre 2015, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de Mme [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que [REDACTED]

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation  
la chef de la section du permis à points  
du service du fichier national  
des permis de conduire

[REDACTED]